



PROJET JUSTICE / PROGRAMME CONJOINT- UNITE JUSTICE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL RELECTURE DE LA TRADUCTION DU PROJET DE LOI PORTANT REVISION DU CODE

Huit (08) jours

1. Contexte et Justification

L'Office du Haut Commissaire aux Droits de L'Homme au Burundi et la Division Droits de l'homme et Justice du BINUB en partenariat avec le Service National de Législation, dans le cadre du projet Plaidoyer pour la réforme pénale, recherche quatre consultants nationaux pour la relecture de la traduction en Kirundi de l'avant projet de loi portant réforme du Code Pénal

L'article 5 de la Constitution de la République du Burundi stipule que la langue nationale est le kirundi et que tous les textes législatifs et réglementaires doivent avoir leur version originale en kirundi. Cela découle du constat que la législation du Burundi est élaborée en français, alors que moins de 20% de la population utilisent cette langue étrangère. L'une des conséquences de cette situation est que la majorité de la population burundaise n'a pas « accès à la loi », alors que nul n'est sensé ignorer la loi. C'est pour corriger ce phénomène qu'un effort est fourni afin que les projets de textes législatifs et réglementaires soient traduits en Kirundi avant leur adoption ou leur promulgation.

Mais la traduction de textes juridiques en langue nationale est un exercice difficile qui requiert non seulement des connaissances en technique de traduction mais également une expertise dans le domaine où il est légiféré. Il faut une maîtrise de la portée juridique des concepts à traduire en kirundi surtout lorsqu'il s'agit de textes législatifs de base destinés à un large public. Il est donc indispensable de soumettre certains textes traduits à l'appréciation des spécialistes du domaine pour corriger les inévitables erreurs de traduction. Le projet de code pénal du Burundi traduit en langue nationale, le Kirundi, figure parmi les textes législatifs de base qui nécessitent une relecture. Pour le moment ce texte de loi se trouve au Parlement en attente d'être analysé dans la version française et en kirundi.

En 2006, l'OHCDH a financé le projet de révision du Code pénal du Burundi de 1981 dont le texte en français a été validé à l'occasion d'un atelier organisé à cet effet. Le Service National de Législation a traduit le texte dudit projet du Code pénal tout en s'efforçant d'harmoniser la terminologie utilisée avec celle utilisée par les traducteurs de l'ancien Code. Cependant, les parlementaires y trouvent quelques dysharmonies avec la version française. C'est pourquoi le SNL, pour débarrasser le document en Kirundi de toute imperfection, juge indispensable de le soumettre à l'examen d'un groupe d'experts avant l'adoption par la représentation nationale.

Objectif global :

- Assurer à tous les Burundais une bonne connaissance et une même lecture de la loi.

Objectifs spécifiques :

- assurer la fiabilité de la traduction en kirundi du projet de Code Pénal du Burundi ;
- Aider le Parlement à se conformer aux dispositions constitutionnelles ;

- Assurer à tous les praticiens du droit et à tous les justiciables une même interprétation du contenu du Code pénal du Burundi.

Résultats attendus :

- Un projet de révision du Code pénal du Burundi traduit en Kirundi et validé est mis à la disposition du Gouvernement et du parlement;
- La version en Kirundi du projet de Code pénal du Burundi révisé est conforme à la version française ;
- Les risques de divergence d'interprétation des dispositions du projet de Code pénal du Burundi révisé sont sensiblement réduits.

2. Taches et Responsabilités

Les consultants recrutés pour relire la traduction du projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi travailleront ensemble et auront à accomplir les tâches suivantes :

- Relire article par article les versions française et kirundi du projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi ;
- vérifier si les termes juridiques et le sens des dispositions du projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi ont été correctement traduits en Kirundi ;
- Proposer des corrections de la traduction du projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi;
- Vérifier l'harmonisation de la terminologie juridique utilisée dans la version kirundi du projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi et celle déjà consacrée par les usages ;
- Produire un rapport unique comprenant :
 - le relevé des modifications opérées dans la version kirundi du projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi, l'explication et la justification des dites modifications ;
 - le projet de loi portant révision du Code pénal du Burundi traduit en kirundi prêt à être soumis à un atelier de validation.
- Présenter au cours de l'atelier de validation la synthèse de leur travail.

3. Impact des résultats sur le fonctionnement du projet/programme

La relecture de la traduction du projet de code pénal en Kirundi va permettre de s'assurer de la fidélité de la traduction au texte original, éviter toute dénaturation des concepts ainsi que des divergences d'interprétation et garantir l'application uniforme de la loi sur tout le territoire. De plus, compte tenu du fait que la grande majorité de la population burundaise ne parle que le kirundi, la traduction fiable du code est fondamentale pour assurer un meilleur accès à la connaissance de la loi et par conséquent à la justice

4. Compétences

Le consultant devra justifier :

- De la nationalité burundaise
- D'une bonne expérience de traducteur ;
- De l'intégrité professionnelle reflétant les valeurs fondamentales des Nations Unies ;
- D'excellentes capacités en rédaction;

- D'une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- De la capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- De facilités d'adaptation et de travail dans un environnement multiculturel ;
- De la capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- D'une très bonne maîtrise de l'outil informatique

5. Qualifications/Expériences

Education:

- Etre détenteur (trice) d'un diplôme universitaire de niveau Licence en droit au moins ou d'une expérience d'au moins 20 ans dans la magistrature ou en qualité d'avocat;

Expérience:

- Avoir une expérience avérée dans la traduction des textes ou documents légaux en langue Kirundi

Langues:

- Le consultant doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française et kirundi ;

6. Présentation des offres :

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « **Candidature pour le poste de Consultant National – Relecture de la traduction du Projet de loi portant révision du Code Pénal du Burundi-RC2008-010** » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le **Mercredi 15 Octobre à 17H00**.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.